

**JOB DESCRIPTION / DESCRIPTION D'EMPLOI  
EMPLOI REPÈRE**

**RÉF #409**

<b>Job Title / Designation de l'emploi</b> <b>MAÎTRE TECHNICIEN DE MAINTENANCE</b>	<b>Salary Group</b> <b>Groupe</b> <b>14</b>	<b>Affiliation</b> <b>Affiliation syndicale</b> <b>STARF</b>	<b>Job Title No.</b> <b>Code numérique</b>
<b>Organizational Component / Service</b> <b>TELEVISION ET RADIO FRANÇAISES</b>			
<b>Function / Fonction</b> Chargé de conseiller les services techniques, les services d'ingénierie, les services de production, etc., dans la planification, l'acquisition, l'acceptation, l'installation et l'implantation des nouveaux équipements ou systèmes, ainsi que de concevoir des solutions originales et uniques pour modifier et améliorer l'équipement ou les systèmes de production et de diffusion et pour en maximiser les possibilités d'utilisation de rendement et d'en faciliter l'entretien dans un environnement multidisciplinaire incluant la réseautique, l'optique, l'électronique et l'informatique. Conçoit, rédige, organise et donne des cours ou séminaires de formation technique.			
<b>Description of Duties / Description des tâches</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Conseille les services techniques, les services d'ingénierie, les services de production, etc., lors de la planification, de l'acquisition, de l'acceptation, de l'installation et de l'implantation des nouveaux équipements ou systèmes ainsi que sur leur utilisation optimale.</li> <li>2. Planifie et coordonne l'installation, l'implantation et l'intégration des équipements et des systèmes de production et de diffusion dans le cadre de projets qui lui sont assignés.</li> <li>3. Formule des recommandations concernant la sélection d'un nouvel équipement et des stratégies d'implantation par une implication continue avec le personnel spécialisé (ex: Ingénierie, production, etc.) en regard des besoins.</li> <li>4. Établit, rédige, documente et recommande les procédés d'exploitation.</li> <li>5. Conçoit et met en oeuvre des solutions techniques approuvées et uniques concernant des problèmes non résolubles par les design ou les sous-systèmes commerciaux disponibles.</li> <li>6. Analyse les recommandations provenant des techniciens de différents niveaux, les modifications, les solutions techniques, les procédés d'entretien; les approuve et en coordonne l'application.</li> <li>7. Fournit de façon continue, une expertise, une direction, une gouverne, et un encouragement professionnel aux techniciens de maintenance, afin d'assurer le plus haut degré de compétence possible dans le travail d'entretien.</li> <li>8. Planifie, coordonne, répartit, révisé et contrôle, dans le cadre de projet, le travail des techniciens sous sa responsabilité et les conseille.</li> <li>9. Se tient au courant de l'évolution technologique dans le but de l'appliquer à la solution des problèmes lorsqu'ils se présentent.</li> <li>10. Conçoit, rédige, organise et donne des cours ou des séminaires de formation technique et guide les différents intervenants dans l'exécution de leurs tâches.</li> <li>11. Remplit les formulaires et les documents appropriés; communique verbalement ou par écrit les informations requises afin d'assurer les suivis nécessaires et d'informer les personnes concernées.</li> <li>12. Familiarise d'autres employés à leurs tâches et à l'environnement de travail.</li> <li>13. Exécute, au besoin, toutes ou en partie, les tâches ressortissant à toute autre classe d'emploi comprise dans un groupe salarial équivalent ou inférieur ainsi que d'autres tâches connexes.</li> </ol>			
<b>Relationships / Relations de travail</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>A. Relève du superviseur approprié ou d'autres personnes selon ses affectations.</li> <li>B. Planifie, coordonne, répartit, révisé et contrôle le travail des techniciens sous sa responsabilité.</li> <li>C. Entretien des relations internes et externes.</li> </ol>			
<b>Date issued / Date de publication</b> <b>30 mars 2009</b>		<b>Supersedes / Annule et remplace</b>	
<small>TEMP. O. 1171 BIL. (10/75)</small>		<small>(See reverse side) / (Voir au verso)</small>	

***JOB REQUIREMENTS / EXIGENCES DE L'EMPLOI***

Education or equivalent knowledge / Études ou connaissances équivalentes

Diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie de l'électronique option audiovisuel, télécommunications ou systèmes ordinés ou DEC pertinent.

Prior Experience / Expérience

Dix (10) ans sont requis compte tenu qu'il est l'expert-conseil en équipements et en systèmes anciens et nouveaux.

Where and how acquired / Source de l'expérience

Minimum time to learn / Durée minimale de la période d'initiation